



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-37713>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-37713**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département du Var

Correspondant : MERCON Alain-Pierre, Directeur

Adresse : Direction des solutions et innovations numériques, 390 avenue des Lices , CS 41303, 83000 TOULON

Coordonnées :

Téléphone : 0483952065

Courriel : correspondre@aws-france.com

Adresse internet : <http://var.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://var.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Maintenance des systèmes PPMS des collèges du département du Var

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La présente consultation concerne la prestation suivante : Maintenance des dispositifs de Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) dans les collèges du Département du Var pour la sonorisation et les alertes. Le marché est passé pour une durée de un an (ou de 12 mois) à compter de la date de notification. Il est renouvelable 1 fois par période de un an, par reconduction expresse, la durée totale du marché ne pouvant excéder 2 ans. La valeur estimée est de 89 998 euros HT : Les prestations sont susceptibles de varier dans les limites suivantes : Première période (1 an de la date de notification au de la date de notification à l'atteinte du montant maximum de la période). Montant maximum : 44 999 euros HT Période suivante (1 an à compter de la date de fin de période ou de la date de la fin de première période à l'atteinte du montant maximum). Montant maximum : 44 999 euros HT

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le financement de la prestation est assuré par le budget départemental

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique : 60%
- Prix : 40%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 12/05/2025 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
20250346

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://var.fr> Code NUTS : FRL05 Valeur estimée hors TVA : 44 999,00 euro(s)

Modalités d'ouverture des offres : Date: 13 mai 2025 Lieu : TOULON Marché périodique : OUI

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Le marché est passé pour une durée de un an (ou de 12 mois) à compter de la date de notification. Il est renouvelable 1 fois par période de un an, par reconduction expresse, la durée totale du marché ne pouvant excéder 2 ans. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon, 5 rue Racine, BP 40510 83041 Toulon Cedex 9 Tél : 0494427930 Fax : 0494427989 Mel : greffe.ta-toulon@juradm.fr Organe chargé des procédures de médiation : CCIRA de Marseille, Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur, Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), Place Félix Baret - CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06 Tél : 0484354554 Mel : catherine.pietri@paca.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Voies et délais de recours : - référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 et s. du CJA), - référé contractuel (articles L.551-13 et s. du CJA), pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - recours en contestation de la validité du contrat (Arrêt CE du 04/04 /2014 "Département Tarn et Garonne") qui peut être exercé par les tiers au contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution du marché. La valeur technique notée sur 60 points sera appréciée au vu du mémoire technique fourni par le candidat, en fonction des sous-critères suivants : > Sous-critère 1, noté sur 5 points auquel il sera appliqué un coefficient de 4, soit un nombre maximum de 20 points : Présentation des compétences et les outillages mobilisés pour répondre aux besoins du Département (dont agréments, références et certifications, CV des intervenants) - sous-sous-critère 1.1, noté sur 5 points auquel il sera appliqué un coefficient de 1, soit un nombre maximum de 5 points : Outillages et moyens techniques : Véhicules de déplacement et outillage pour les travaux en hauteur (nacelle, échafaudage roulant, plate-forme individuelle roulante / légère (PIR / PIRL),

échafaudage plein, ...) Outillage divers : caisse à outils complète, perceuse, visseuse, perforateur, burineur, carotteuse, rainureuse, disqueuse, aspirateur, éclairages, ... Outillage d'électricien : VAT, multimètre, ohmmètre de terre, manchons thermo-rétractables, pince à dénuder, pince coupante, rallonge électrique, ... Outillage pour le câblage et les travaux en présence d'amiante : testeur de certification cuivre, pince coupe-câbles, pince à sertir, pince à frapper, aiguilles tire-fil, porte-touret de câbles, étiqueteuse, poche de gel, ... Outillage pour la fibre optique : Bobines d'amorce, cliveuse, soudeuse, photomètre, réflectomètre, ... - sous-sous-critère 1.2, noté sur 5 points auquel il sera appliqué un coefficient de 1, soit un nombre maximum de 5 points : Agréments, certifications et autres habilitations : Au moins un opérateur habilité amiante SS4 pouvant intervenir dans le cadre de notre marché est exigé. Nous attendons le nom de l'intervenant et l'habilitation correspondante à jour. Pour 1 opérateur SS4, 0,5 point sera attribué. Au-delà, 1 point sera attribué. Au moins un technicien certifié fibre optique pour déploiement et réparations éventuelles de fibres. 0,5 point sera attribué. Les techniciens devront justifier des habilitations électriques ad hoc à jour (titres d'habilitation nominatifs des intervenants attendus, H0B0 pour les interventions sur équipements PoE et BC-BR pour les installations extérieures qui nécessitent une alimentation 230V) : 1 point si tout est complet et à jour. Un technicien avec une habilitation d'intervention à proximité de réseaux à jour ainsi qu'un technicien avec un CACES nacelle PEMP catégorie 3B à jour sont exigés. Au-delà d'un technicien habilité, 0,5 point sera attribué par catégorie (0,5 pour plus d'un technicien avec habilitation d'intervention à proximité de réseaux et 0,5 pour plus d'un technicien avec habilitation CACES), soit 1 point maximum en tout. Attention : il ne suffit pas que ces techniciens soient dans les effectifs, il faut qu'ils puissent intervenir pour notre compte. Les diplômes et expériences des intervenants seront également appréciés à hauteur de 1 point (pour l'obtenir, tous les intervenants doivent avoir au moins un CAP en électricité, électronique ou électrotechnique ; pour le chargé d'affaires et le chef de projet, l'expérience primera sur les diplômes). D'autres certifications, agréments ou habilitations cohérents avec notre besoin pourront permettre de réhausser la note finale de 0,5 point. - sous-sous-critère 1.3, noté sur 5 points auquel il sera appliqué un coefficient de 2, soit un nombre maximum de 10 points : Références du soumissionnaire sur des marchés similaires. Ce sous-sous-critère sera apprécié en fonction du nombre de références pertinentes et cette pertinence dépendra : des dates des références (moins de 5 ans), de la nature des travaux mis en valeur : s'agit-il bien de maintenance PPMS ? des montants des travaux (similaires ou supérieurs à ceux de notre marché) de la nature des clients : est-ce que ce sont des établissements publics ? de la localisation des clients : Sont-ils dans le département ? A minima dans la région ? > Sous-critère 2, soit un nombre maximum de 5 points auquel il sera appliqué un coefficient de 2, soit un nombre maximum de 10 points : Richesse des catalogues constructeurs avec prix publics, adéquation et compatibilité avec l'existant, remises consenties. - sous-sous-critère 2.1, noté sur 5 points auquel il sera appliqué un coefficient de 1 soit un nombre maximum de 5 points : Pertinence et qualité des matériels valorisés au BPU (5 points) : Cf. tableau d'appréciations plus bas. Nous attendons les marques et références précises des matériels valorisés au BPU, sans quoi la note sera de 0. - sous-sous-critère 2.2, noté sur 5 points auquel il sera appliqué un coefficient de 1 soit un nombre maximum de 5 points : Catalogues et taux de remises consentis : La présence du catalogue BODET (catalogue original constructeur) dans son intégralité est exigée. Le taux de remise par rapport aux prix publics du catalogue original BODET sur l'ensemble des articles sera pris en compte (1 point à partir de 15%, 2 points à partir de 20%, 3 points à partir de 25%). Si des taux de remise différents sont appliqués en fonction des articles, c'est le taux le plus faible qui sera retenu pour comparer les offres. La présence d'autres catalogues originaux et tarifs publics constructeurs pertinents par rapport à notre besoin et assortis d'un taux de remises sur prix publics d'au moins 15% sera valorisée (1 point pour un catalogue d'électricité générale et 1 point pour un catalogue de liaisons radio destinées notamment à connecter des dispositifs extérieurs). > Sous-critère 3, noté sur 5 points auquel il sera appliqué un coefficient de 3 soit un nombre maximum de 15 points : Délais d'approvisionnement pour les matériels, stocks, fournisseurs et processus associés. - sous-sous-critère 3.1, noté sur 5 points auquel il sera appliqué un coefficient de 2 soit un nombre maximum de 10 points : Stock-tampon. Nous attendons du soumissionnaire qu'il assure un stock-tampon afin de gérer les urgences et de minimiser les délais d'approvisionnement. La présence a minima de 3 unités de chaque élément prévu au BPU au niveau du stock général, plus 2 unités de haut-

parleurs et 5 micros dans les véhicules des techniciens sera valorisée à hauteur de 3 points sur 5. Un stock général plus important fera monter la note d'1 point (dans la limite des 5 points) par palier de 5 articles supplémentaires. - sous-sous-critère 3.2, noté sur 5 points auquel il sera appliqué un coefficient de 1 soit un nombre maximum de 5 points : Processus d'approvisionnement des matériels et d'entretien du stock, noté selon le barème du tableau ci-dessous. > Sous-critère 4, noté sur 5 points auquel il sera appliqué un coefficient de 3 soit un nombre maximum de 15 points : Procédure de fonctionnement technique et administrative pour le respect des engagements de niveau de service demandés (dont la proximité des intervenants pour une bonne réactivité), prise en compte de l'utilisation exclusive de l'outil GLPI de gestion des incidents et demandes du Département. L'utilisation de l'outil GLPI du Département est une exigence mais le degré d'intégration de cet outil dans la description du processus de fonctionnement du soumissionnaire sera valorisé

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/04/2025